

18 mai 2024

Bonjour à toutes et tous,

J'étais donc présente à Zeist pour l'Assemblée générale du 17 mai 2024 convoquée par la banque Triodos.

- à propos des actions judiciaires : la place accordée à ce sujet était très très maigre ... ce qui est une indication. Que l'on peut interpréter de différentes manières.

- à propos de la participation la plus large possible à ce genre de rendez-vous : il est clair que la participation présentielle internationale est fortement minoritaire (alors que la banque met en avant son côté international). Essentiellement des Hollandais.e.s. Essentiellement néerlandophones donc. La traduction simultanée en Français laisse à désirer.

Si Triodos veut concrétiser son propos durable et participatif, un acte concret : retenir un lieu plus proche d'une grande gare hollandaise, facile à rejoindre depuis la Belgique, l'Allemagne, le Luxembourg, ... sachant qu'il faut y arriver entre 9h et 10h du matin. Et faire démarrer les rencontres vers 10h30 ou 11h, pour qu'on puisse s'y rendre, notamment en transports en commun.

- à propos des votes : tous les points de l'ordre du jour ont été adoptés. Les décharges ont été obtenues grâce à environ deux tiers des voix. Un tiers de "non". Ce qui a été qualifié de "signal auquel on sera attentif". L'attention, c'est bien. Reste à voir comment cette attention se concrétisera ...

Un CH évoquait, à l'occasion de contacts préalables et hors AG, le caractère "non éthique" du fait que la direction prenne contact avec de gros détenteurs en vue de faire passer ses points à l'AG : de mon point de vue, nous ne sommes plus dans de l'éthique (malheureusement) mais dans du stratégique. Le fait qu'une direction ou qu'un CA cherche à faire passer en assemblée générale les options retenues est un grand classique (qu'on approuve ou pas ...). Qu'on prenne les contacts avec des membres qui pourront peser dans le sens de la direction est fréquent (pour ne pas dire plus ...). Ça se passe même dans le non-marchand. C'est dire ... quand il est question de pouvoir, et d'argent en plus ...

Quelques interventions faites, durant l'AG, par certaines personnes présentes à Zeist m'ont donné l'impression d'avoir été "sollicitées" : des interventions faites par des personnes à la fois membres du personnel et CH. Impression personnelle qui vaut ce qu'elle vaut.

- à propos de la compensation négociée à l'égard des CH : personnellement, je n'y crois plus. Après tous ces mois, après différents contacts, après des témoignages exprimés en assemblée, vu la manière dont les membres de la direction y réagissent, je pense que c'est "hors option" pour la direction de Triodos. Sauf obligation via jugement.

- à propos du passage à Euronext : il faudrait un sacré mouvement d'opposition pour que ce passage ne se fasse pas. Certaines personnes qui étaient présentes à l'Assemblée y sont très favorables et sont même pressées que cela ait lieu. Je crains que cela ne se fasse en effet. Une personne présente a interpellé la direction sur l'addition des frais liés au passage à Captin, ce que coûtera sa sortie, ce que coûtera l'entrée en bourse. Son estimation (14.000.000 € si je me souviens bien) n'a pas été contestée par la direction qui n'a ajouté aucun commentaire.

Personnellement, je suis tout à fait opposée au passage à Euronext.

En AG, un des membres de la direction Triodos revenait sur le faible montant de la valeur des certificats sur la MTF. Une explication donnée par la direction de Triodos: les CH ne font pas assez de trading donc la valeur reste basse (si je comprends entre les lignes, ce serait presque de la faute des CH si la valeur du certificat reste si basse ! ...).

Mais aussi, Triodos rappelle que seul environ 1/3 des CH ont ouvert un compte Captin.

Le passage à Euronext est présenté comme LA solution qui va être bien meilleure et offrir de bonnes perspectives pour les CH (est-ce qu'il n'a pas été dit pareil pour la MTF ?...). Notamment parce que les CH ont maintenant, via l'expérience MTF, acquis une certaine expérience en matière de trading.

=>

\*\* question 1 : peu de CH font du trading parmi le tiers de CH qui a ouvert un compte Captin : comment peut-on dire que les CH ont une meilleure expérience en trading ? Et qu'Euronext est donc une excellente option ?

\*\* question 2 : quand on fait le choix d'acheter des certificats d'actions pour placer son épargne de manière éthique, a-t-on un profil de trader ? Il me semble que la réponse est non. En quoi Euronext est-elle donc une solution adaptée par rapport au profil du CH ?

\*\* question 3 : en quoi cette option d'Euronext est cohérente avec les options "durables" de la banque : pour moi, il n'y a que de l'incohérence. Juste un objectif de financiarisation de la banque, qui se déconnecte de l'économie réelle. Le secteur boursier a un fonctionnement spéculatif, hautement imprévisible et orienté vers un seul objectif : faire de l'argent à tout prix. L'Environnement, le Durable ne trouvent aucune place dans ce secteur. Ceci me semble donc incohérent avec les annonces de durabilité de Triodos. Le retour à l'ancienne formule n'est pas retenue parce qu'elle serait trop risquée. Trop risquée ne veut pas dire que cela est techniquement ou légalement impossible. Mais, ce que je pense, c'est que le risque lié à un retour à l'ancien système est qu'un nombre important de CH revendent tous leurs certificats pour se sortir au plus vite du (risque de nouveau) piège. Ce risque est sans doute bien réel et pourrait sans doute mettre la banque en grande difficulté.

\*\* question 4 : Par ailleurs, chaque CH est censé avoir un profil d'investisseur qui ne convient pas forcément à une transformation totale d'un placement en actions cotées en bourse. Est-ce que la banque ne se met pas en défaut par rapport à la législation (belge au moins) en matière de conseils et de respect des connaissances de l'épargnant en transformant ainsi radicalement la nature du produit qu'elle proposait, sans laisser la possibilité d'en sortir sans frais ni perte ? Si Triodos s'engage, avec mes certificats (et ceux des autres CH) dans la voie Euronext, elle m'imposera de gérer un placement boursier. Je n'ai aucune formation ni expérience pour cela. Cela me semble inacceptable.

Je crains donc que seule l'action en Justice permette d'espérer que le dommage subi par les CH finisse par être reconnu et que, via cette démarche, on puisse espérer une limitation de la perte au moins.

Tout ceci, sur base de tout ce que j'ai appris via les échanges zoom, écrits et lors de rencontres en 3D entre CH, ce pour quoi je remercie chacune et chacun. Et aussi avec ma compréhension (encore très inexpérimentée) des choses. Ce n'est donc que mon avis et je respecte naturellement que d'autres en aient un autre.